

6 avril 2023  
006

> Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques  
des établissements de réadaptation en déficience physique

## Modifications apportées au Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 9)

Des modifications ont été apportées à la liste des fauteuils roulants à propulsion motorisée. Les garanties et les délais de livraison inscrits au [Guide de facturation du programme d'appareils suppléant à une déficience physique](#) demeurent inchangés.

Ces modifications sont en vigueur pour les services rendus à compter du 15 avril 2023. Nous vous invitons à prendre connaissance des changements en consultant le [Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés](#) qui a été mis à jour et est disponible sous *Publications légales* de la section *À propos de la RAMQ* de notre site Web.

Le Fichier des biens et services et les bons de commande des nouveaux appareils seront mis en ligne dès que possible à la section *Établissements de réadaptation en déficience physique* de notre site.